



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 20 septembre 2022, pour le mercredi 5 octobre, à la salle du 1er étage de l'Auberge Communale. Le délai légal est donc respecté. Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle. La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl. En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- **Appel**
- **Adoption du dernier procès-verbal du 15 juin 2022**
- **Assermentation**

Ordre du jour :

- 1. Nomination d'un scrutateur suppléant**
- 2. Préavis N°5/2022 – Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026 –**
Rapport de la commission de gestion et des finances (article 13.4 rCG)
- 3. Communications de la Municipalité**
- 4. Communications du bureau**
- 5. Vœux et divers**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme B. Fellay, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil : 39

Membres présents : 33

Quorum : 13

Taux de participation : 84%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M. P.-D. Collomb Syndic. Administration générale, finances, gravière, routes.

M. F. Bovier Forêts, domaines, éclairage public, refuge.

M. M. Jolliet Bâtiments, pompiers.

Excusés :

Mme I. Viatte Vice-syndic Social, épuration.

M. C. Boulaz Déchetterie, police, paroisse, protection civile, école, eaux.

4 personnes ont pris la peine de s'excuser. 2 personnes sont absentes. M. Maire (Omnibus) est présent.

Dès maintenant, si un conseiller doit quitter la salle avant la fin de la séance, il a l'obligation de s'annoncer.

Adoption du dernier procès-verbal du 15 juin 2022

Le procès-verbal a été transmis par mail dans le dossier de convocation, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté, à l'unanimité, à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation : Mme. M. Zeller est assermentée après lecture du serment.

Le Conseil compte maintenant 34 membres.

Ordre du jour :

1. Nomination d'un scrutateur suppléant.

Madame Jessica Guignard étant devenue secrétaire municipale, elle ne peut pas cumuler les fonctions de scrutatrice suppléante et secrétaire.

- M. J. Domingues se propose. Il est nommé scrutateur suppléant et rejoint le bureau du Conseil.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

2. Préavis N°5/2022 – Arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026 –

Joint à la convocation le préavis municipal n° 5/2022. Selon rCG chapitre 3 art. 13.14

- M. P.-D. Collomb : l'exploitation de la gravière a repris. Pour l'instant, ils font des stocks et en janvier 2023, ils vont pouvoir vendre du gravier. Il y a, au pilier public, un avis qui dure un mois pour le double fret. Cela a été accepté. En janvier 2023, des matériaux seront amenés à la gravière pour le comblement et le gravier pourra repartir. Cela fera des revenus supplémentaires pour la commune. C'est pourquoi on a décidé de maintenir le taux d'imposition jusqu'à la fin de la législature. Si vraiment il y avait un souci, le Conseil serait à nouveau convoqué. Mais on est optimiste.

- Mme C. Berthoud lit le rapport de la commission de gestion et des finances.

« Un éclaircissement a été demandé concernant l'impôt sur les chiens. Le montant de Frs 50.- couvre les frais liés aux installations mises en place par la commune soit : Poubelles à crotte, vidange, sacs rouges, administration et entretien.

La commission de gestion et finances se réjouit que les travaux concernant l'exploitation de la Gravière et son comblement débutent début 2023.

De ce fait et compte tenu des rentrées d'argent inhérentes, la commission de gestion et finances propose, à l'unanimité, aux membres du Conseil Général :

a) D'accepter le préavis n°5/2022 qui propose le maintien du taux d'imposition à 70.50 centimes par franc de l'impôt cantonal de base, pour les années 2023 à 2026.

b) De reconduire sans changement tous les autres impôts et taxes. »

M. M. Conod : est surpris que l'on n'utilise pas cette manne qui va arriver de la gravière pour réinvestir dans l'entretien des immeubles.

- M. P.-D. Collomb : il faut que l'argent rentre. Le projet du battoir reste d'actualité et si on a trop d'argent on pourra rembourser un peu de nos dettes.

Ce qui va rentrer comme argent dépend du marché. Pour le comblement le prix n'est pas fixé. Pour la mise à l'enquête, c'était entre Fr. 1.50 à Fr. 2.- la tonne ou le m³.

Mise au vote du préavis

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter en bloc le préavis municipal n°5/2022 soit :

- Accepter le préavis qui propose de maintenir le taux d'imposition à 70.50 centimes par francs de l'impôt cantonal de base, pour les années 2023 à 2026 ;

- Reconduire sans changement tous les impôts et taxes ci-après énumérés.

Les impôts suivants sont actuellement perçus par notre commune et demeurent inchangés :

- Un impôt foncier de 0.6 o/oo de l'estimation fiscale des immeubles sis sur le territoire de la commune ;
- Un impôt foncier de 0.5 o/oo de l'estimation fiscale des constructions et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui sans être immatriculées au registre foncier ;
- Un impôt personnel fixe de Fr. 10.- par année de toute personne majeure ;
- Les droits de mutations sur les transferts immobiliers à raison de 50 cts par franc perçu par l'État (maximum).
- L'impôt sur les successions et donations en ligne collatérale à raison de 80 cts par franc perçu par l'État (maximum).
- L'impôt sur les successions et donations entre non parents à raison de 100 cts par franc perçu par l'État (maximum).
- L'impôt sur les chiens fixé à Frs 50.- par animal.

33 votants (Oui : 32, Avis contraire : 0, Abstention : 1.)

Le préavis n°5/2022, arrêté d'imposition pour les années 2023 à 2026, est accepté tel que présenté.

3. Communications de la Municipalité

- M. P.-D. Collomb : un complément d'information : tant que l'entreprise n'a pas le permis d'exploiter, elle ne peut pas fixer de prix.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

- M. F. Bovier : la mise de bois aura lieu le 5 novembre, 9 heures au refuge. Une première étape pour les gens qui ont fait le cours et qui veulent continuer à faire la mise sur pied et une deuxième avec la mise en bord de chemin. Ce sont des morceaux de 3 à 6 m que tout le monde peut acheter. Le prix du bois est un peu à la hausse. Pour la vente à l'exportation, avec l'euro qui est descendu, cela fait une contrebalance. On a un peu de bostryche qui est venu s'installer : haut du chemin « En Pateroux », au chemin de la Cave et au chemin vers la Cabane Verte. Il y aura 400 sylvies (m³ sur pied) qui seront enlevées.

- M. M. Jolliet : au vu des futures rentrées financières de la gravière, il s'est approché de fournisseurs de chaudière pour remplacer principalement les chaudières du collège, de la maison de commune et de la grande salle. Les bâtiments sont mal disposés pour pouvoir utiliser des plaquettes. Il a donc demandé des offres chez divers fournisseurs (fiabes et avec un service après-vente adéquat) de pellets. La chaudière du collège, après l'intervention d'un réparateur et d'un sanitaire fonctionne à nouveau correctement. Elle a 12 ans, c'est donc un peu prématuré de la changer. Une économie de mazout devrait se voir.

À la maison de commune, la chaudière a 22 ans. Elle arrive gentiment en fin de vie. Il suffit de sortir les deux citernes à mazout sans avoir besoin de les démanteler, vu que ce sont des bacs standard. Il y a un calcul à faire sur le coût d'investissement afin d'obtenir des subventions. Quant à la grande salle, la chaudière a été remplacée il y a 12 ans. Le système de distribution de la chaleur se fait par la ventilation, c'est le pire rendement que l'on puisse trouver pour le chauffage. L'idée, c'est de conserver la chaudière existante et de mettre une production de chaleur par des radiateurs. Il a fait des demandes d'offres pour des pellets. Il faudrait faire redescendre la chaleur qui monte, par la ventilation qui est en excellent état. Il y a quelques manipulations à faire pour la gestion de tout ça. Dans un second temps, ce serait d'assainir énergétiquement tout le bâtiment. Mais refaire l'entier du bâtiment, avec la partie où il y a le stockage des machines agricoles, c'est de la musique d'avenir.

Il y a de plus en plus de demandes pour louer cette salle. L'investissement pour le chauffage serait donc intéressant. La démarche est lancée.

- M. S. Berthoud : il faut réfléchir plus sur le long terme avant d'investir dans un chauffage à la grande salle.

- M. M. Jolliet : mettre des radiateurs rendrait la salle plus agréable, au vu des demandes (ponctuelles et saisonnières) qu'il y a actuellement. Pour la chaudière, pas forcément car elle tourne très bien, elle n'a que 12 ans.

- M. M. Fiechter : concernant le chauffage à plaquettes, il informe qu'en Valais il y a des essais de transmission de chaleur par CO₂. Peut-être serait-il intéressant de réétudier le problème ?

- M. M. Jolliet : il n'a pas entendu parler de ceci. Cela aurait été intéressant de connaître cette information lorsque les routes étaient ouvertes (travaux pour le séparatif). Comme les travaux sont terminés, il n'est pas d'actualité de rouvrir les routes.

- M. G. Favre : concernant les pellets, il existe maintenant des unités de transformation mobiles qui permettent d'utiliser le bois local.

- M. M. Jolliet : concernant l'appartement du sous-sol du collège, il y a eu malfaçon. Une conduite d'évacuation des eaux de l'évier a mal été soudée et cela fait maintenant 12 ans qu'il y'a de l'eau qui coule goutte-à-goutte lors de l'utilisation de l'évier ou du lave-vaisselle. Tous les problèmes d'humidité de cet appartement étaient liés à ceci. Les travaux nécessaires d'assèchement ont été faits (pris en charge par l'assurance). Après 2-3 semaines, à la suite d'une pluie, le taux d'humidité est remonté. Après quelques investigations il n'y avait aucune eau qui venait du terrain. Il a fallu continuer les travaux d'assèchement. L'assurance a été avertie dans l'idée d'obtenir une compensation pour les loyers perdus. À la fin du mois l'appartement sera habitable après les travaux du carreleur et des peintres.

Il a déjà trouvé preneur (un des éducateurs du MATAS), ainsi que celui du dessus (MATAS, **M**odule d'**A**ctivités **T**emporaires **A**lternatif à la **S**colarité). Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h.

En réponse à M. A. Mabile, il y a 6 enfants (mais cela peut varier). Les éducateurs seraient intéressés à s'approcher d'agriculteurs, d'entreprises locales, ainsi que de louer le local des pompiers, la grande salle, le refuge pour diverses activités avec les enfants.

4. Communications du bureau

Organisation d'un Conseil en dehors du territoire communal.

Il est proposé aux communes de pouvoir visiter le parlement vaudois et de siéger dans la salle du Grand Conseil. Cela nécessite donc que les conseillers se déplacent à Lausanne pour participer à la séance du Conseil Général. Je tiens à avoir votre aval avant d'organiser cette séance à Lausanne.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Vote de principe :

33 votants (Oui : 28, Avis contraire : 1, Abstention : 4)

On vous redonnera des informations (juin ou décembre l'année prochaine).

5. Vœux et divers

- Mme V. Borloz Schaller : pourquoi les fontaines ne coulent pas ?

. M. P.-D. Collomb : tout l'été il n'y avait pas d'eau et comme celle-ci arrivait à 100% de la Source Mercier, on a jugé bon de fermer les fontaines. Malgré la pluie, la réalimentation des sources prend du temps. Si l'eau arrive au trop-plein, on pourra rouvrir les fontaines. C'est une question d'économie.

Concernant la fuite, celle-ci a été trouvée et réparée. Le captage qui est encore ouvert va être comblé avant le gel. Il y a encore 2-3 germes indésirables, mais c'est minime. Toutes nos sources redonnent et arrivent au réservoir.

- M. le Président :

Appel de sortie : personne n'ayant quitté la salle, l'appel d'entrée complété par la liste des personnes assermentées fait office d'appel de sortie.

D'ici là et au nom du bureau, je vous souhaite une très bonne soirée et vous remercie de votre attention.

Le mercredi 7 décembre 2022 – Le mercredi 22 mars 2023 – Le mercredi 14 juin 2023

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 20h43.

Yann Brechbühl

Président

Francine Roth

Secrétaire